

# Les SFD Nationales v0.2 : Chapitre 3

## exemple entité « personne handicapée » : définition

- ▶ C'est la personne qui est concernée par la demande et non pas la personne qui formule la demande. C'est la personne handicapée (enfant ou adulte). Si elle est représentée, cela fait partie des mesures de protection juridique et c'est une autre donnée complémentaire qui est gérée à savoir la personne.

# Les SFD Nationales V0.2 : chapitre 3

## exemple entité « personne handicapée » : relations

Entité	Commentaire sur la relation
Projet de vie	La personne handicapée peut formuler ou non un ou plusieurs projet de vie et ce dans une version plus ou moins aboutie, qui pourra être enrichie.
Déficience	La personne handicapée a une ou plusieurs déficiences et l'une d'elles est considérée comme principale (la plus importante ou ayant un retentissement en terme de limitation d'activité).
Evaluation	La personne handicapée peut passer plusieurs évaluations. L'évaluation par l'équipe pluridisciplinaire (EP) est le passage obligé pour déterminer l'éligibilité à une aide liée au handicap.
Notation de l'activité	La personne handicapée peut se voir attribuer des notations concernant son activité humaine (en référence au GEVA- volet 6). Que ce soit pour les informations déclarées ou résultantes de l'évaluation, elles seront stockées dans le système sous forme de notation, celles-ci étant rattachées à la personne handicapée
Diagnostic médical	La personne handicapée a un diagnostic médical où il est précisé la ou les pathologies dont elle souffre.
Demande	La personne handicapée peut déposer des demandes d'aide qui peuvent porter sur des prestations, orientations ...
Lien avec la personne handicapée	La personne handicapée est liée à des personnes qui sont constitutives de son environnement.
Emploi	La personne handicapée peut assurer un ou plusieurs emplois.
Scolarité	Une personne handicapée peut suivre différents types de cursus scolaire.
Diplôme obtenu	La personne handicapée peut être titulaire de plusieurs diplômes.
Contraintes	La personne handicapée peut avoir à subir des contraintes liées à son handicap
Prise en charge	La personne handicapée peut disposer d'un ensemble de prises en charge médicale

# Les SFD Nationales V0.2 : chapitre 3

## exemple entrée « personne handicapée » : règles

Définition	Code	Règle de gestion	Texte de loi
Identifiant de la personne handicapée	PHD_ID	Interne au MDPH (anonymisation issue du NIR)	Décret simple L247-2
Numéro du mois de naissance de la personne handicapée	PHD_SIG_MOIS_NAI_PH	Voir \$5 nomenclature MOIS	Décret simple L247-2
Année de naissance de la personne handicapée	PHD_SIG_ANNEE_NAI_PH	Voir \$5 nomenclature ANNÉE	Décret simple L247-2
Numéro du département de naissance.	PHD_SIG_NUM_DPT_NAI_S	<b>SI</b> la personne handicapée n'est pas née en France <b>alors</b> <b>SINON</b> Préciser le département français de naissance <b>Fin-SI</b> Voir \$5 nomenclature NUMEP	Décret simple L247-2
Département de résidence	PHD_DPT_RES	Voir \$5 nomenclature NUMDEP Attention : <sup>Le</sup> Le département de résidence (géré dans le SI MDPH et dans l'entreposé) sera déterminé à partir de la commune de résidence (géré uniquement dans le SI MDPH)	Décret simple L247-2
Code du pays de naissance. On va retrouver dans ce champ les notions suivantes : France, Union européenne, autres EEE ou Suisse, Autre	PHD_SIG_PAYS_NAIS	<b>SI</b> Naissance en France <b>ALORS</b> 'France' <b>SINON</b> <b>SI</b> Naissance dans l'union européenne <b>ALORS</b> 'Union européenne' <b>SINON</b> <b>SI</b> Naissance dans EEE ou Suisse <b>ET</b> ce pays ne fait pas parti de l'union Européenne <b>ALORS</b> 'Autres EEE ou Suisse' <b>Sinon</b> <b>SI</b> naissance hors EEE ou Suisse <b>ALORS</b> 'Autres' <b>Fin-Si</b> Voir \$5 nomenclature GEO	Décret simple L247-2

# Les SFD Nationales V0.2 : Chapitre 3

## exemple entité « personne handicapée » \* règles

Sexe de la personne handicapée	PHD_SIG_SEXE	Voir \$5 nomenclature <b>SEX</b>	Décret simple L247-2
Situation familiale de la personne handicapée	PHD_SIG_SIT_FAM	Voir \$5 nomenclature <b>SITFAM</b>	Décret simple L247-2
Situation par rapport à l'activité	PHD_SIG_PRO_ACT	Voir \$5 nomenclature <b>SITACT</b> , Entité non reprise dans le MLD car non stabilisée	Décret simple L247-2
Situation par rapport aux ressources	PHD_SIG_PRO_REC	Voir \$5 nomenclature <b>SITREC</b>	Décret simple L247-2
Type de logement (Maison, appartement...)	PHD_SIG_TYP_LGT	Voir \$5 nomenclature <b>TYPLGT</b>	Décret simple L247-2
Typicité du lieu d'habitat (Urban, Rural, Semi urbain)	PHD_SIG_TYP_HBT	Voir \$5 nomenclature <b>TYPHBT</b>	Décret simple L247-2
Type d'hébergement	PHD_SIG_TYP_HEB	Voir \$5 nomenclature <b>TYPHEB</b>	Décret simple L247-2
Niveau de formation	PHD_SCO_NIV_FOR	Représente le niveau de formation actuel de la personne handicapée (A préciser) Voir \$5 nomenclature <b>NIVFOR</b>	Décret simple L247-2
Souhait par rapport à la scolarité	PHD_SCO_ACT	*Voir \$5 nomenclature <b>ACTSCO</b>	Décret simple L247-2
Souhait par rapport au travail	PHD_PRO_EMP	*Voir \$5 nomenclature <b>SITEMP</b>	Décret simple L247-2

# Les SFD Nationales V0.2 : chapitre 3

## exemple entité « personne handicapée » : règles

La personne handicapée assure t il une fonction élective ?	PHD_PRC_FCT_ELEC	<p><b>SI</b> la personne handicapée assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•des fonctions prévues au code électoral : conseiller municipal, membre du conseil de Paris, à l'assemblée de Corse, député, sénateur</li> <li>•de la fonction d'élu au parlement européen</li> <li>•des fonctions exercées dans les instances consultatives et organismes où siègent de droit des représentants des associations et organismes regroupant des personnes handicapées et leurs familles (CNCIPH, CDCCPH, CDAPH,...)</li> </ul> <p><b>ALORS</b></p> <p>‘O’</p> <p><b>SINON</b></p> <p>‘N’</p> <p><b>FIN-SI</b></p> <p>•Voir §5 nomenclature OUINON</p>	<p>L 245-4 du CASF</p> <p>R. 245-6 du CASF.</p>
Capacité juridique de la personne handicapée (Mineur, majeur)	PHD_JUR_CAP	<p>Voir §5 nomenclature <b>CAPJUR</b> <b>Precision</b> : Il est possible d'avoir moins de 18 ans et d'être déclaré majeur par décision de justice (cas du mineur émancipé)</p>	<p>Décret simple L247-2</p>

# Les SFD Nationales v0.2 - Chapitre 3

## exemple entité « Statut demande »

### Définition

La demande va passer par différents états, à des dates bien précises en fonction d'événements déclencheurs.

### Règles

Définition	Code	Règle de gestion	Texte de lois
Identifiant de la demande	STD_DED_ID	Gestion interne MDPH	
Statut de la demande	STD_STAT	Cf. diagramme états/ Voir \$STATDEM nomenclature	Décret simple L247-2
Date statut	STD_DATE		

### Le diagramme états / transition

Etat	Date	Événement déclencheur	Commentaire
Déposé	Date dépôt de la demande	Dépôt de la demande par le demandeur	C'est cette date qui conditionnera la date d'ouverture des droits
Recevable	Date de recevabilité	Satisfaction aux critères de recevabilité	
Recevable à compléter	Date demande de pièces justificatives complémentaires	Demande de pièces justificatives complémentaires	
Sans objet	A définir	A définir	

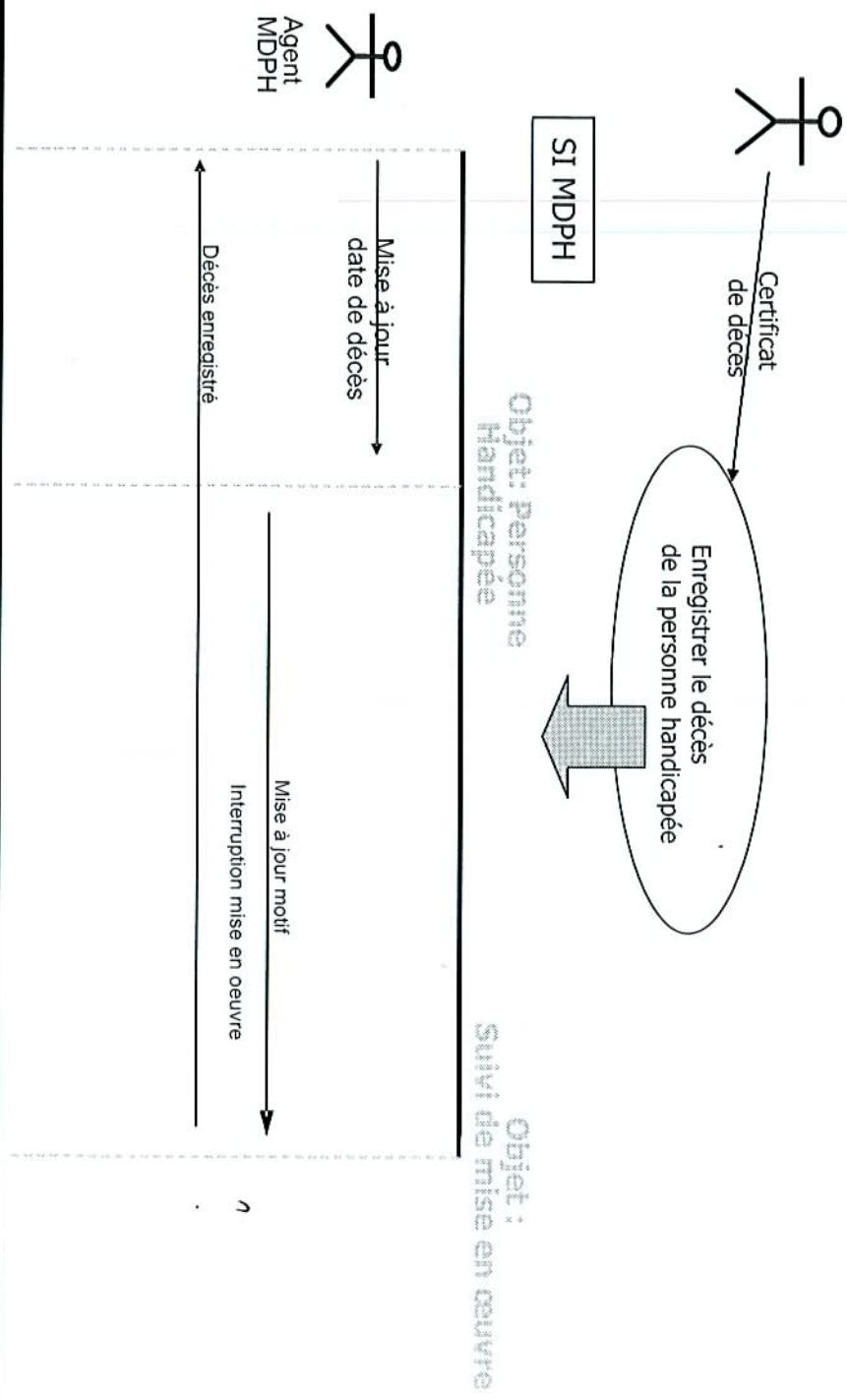
# Les SFD Nationales V0.2 : chapitre 4 les traitements multi entités

- ▶ Ce sont les événements qui ont potentiellement des impacts sur les différentes entités.
- ▶ Pour l'instant, sont identifiés :
  - le décès de la personne handicapée
  - la fin de droit (renouvellement)
  - le recours
  - le réexamen
  - la procédure d'urgence
  - Le déménagement

# Les SFD Nationales V0.2 : Chapitre 4

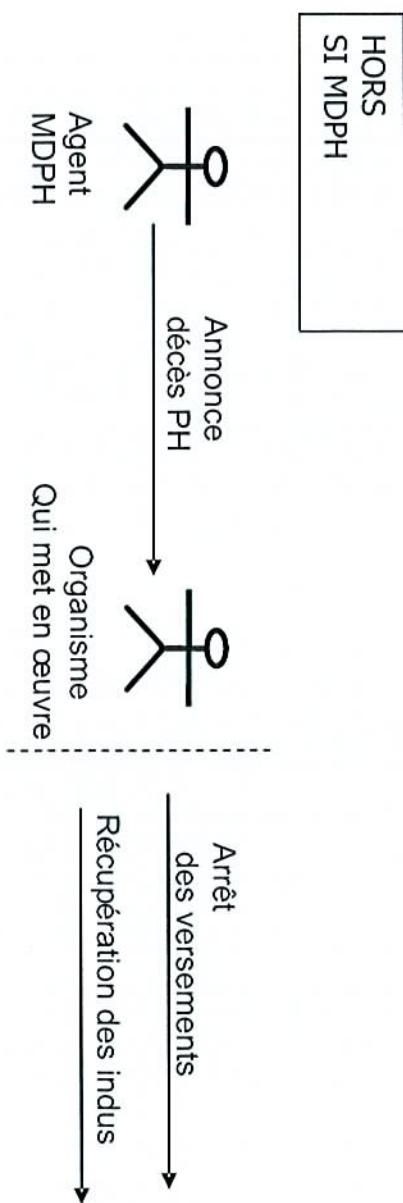
## Les traitements multi entités :

### exemple le décès



# Les SFD Nationales V0.2 : Chapitre 4

## les traitements multi entités = exemple le décès

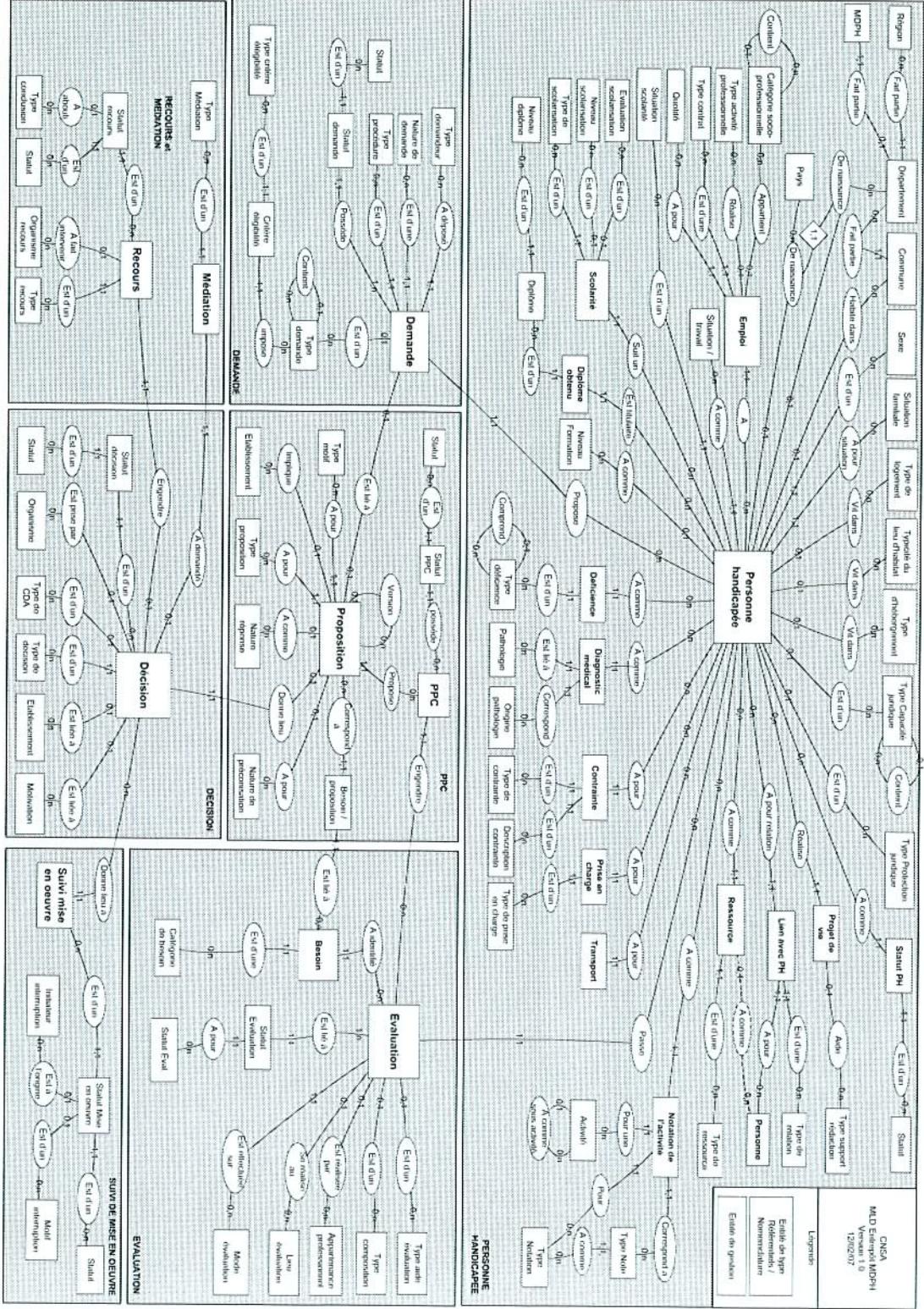


# Les SFD Nationales V0.2 : Chapitre 5

## les nomenclatures

Nomenclature	Définition	Format	Administrateur	Valeurs		Entités liées
				Code	libellé	
MOIS	Liste des mois de l'année	Numérique 2	DGME	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	Personne handicapée

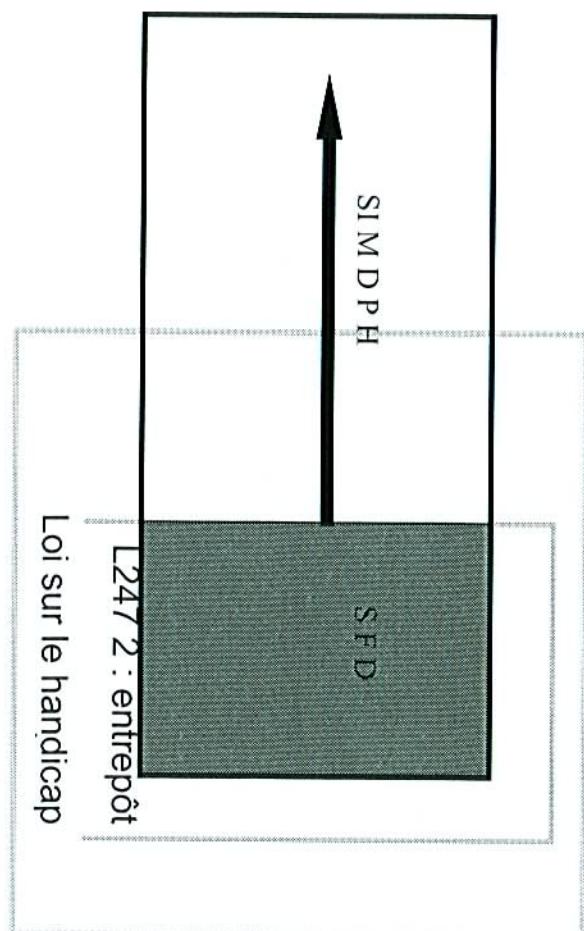
## Le modèle de données



# Le dictionnaire de données

Format SDI									
1	A	B	C	D	E	F	G	H	I
2	Dr	Pr	Regroup.	fonct.	Type	env	CODE ATTRIBUT	Réf.	Définition
<b>Version 003 du 23/02/2007</b>									
<b>137. Données en provenance des MDPH</b>									
<b>138. Entité personne handicapée</b>									
Version 0.3									
139	Ent. personne handicapée								
140	1711005 OK	Racine	PHD	PHD_ID		Racine		N	75
141	1711005 OK	Personne handicapée	PHD	PHD_ID		Identifiant de la personne handicapée. Ce numéro d'identification est émis par l'organisme de la personne handicapée.		15	76
142	3701007 OK		PHD	PHD_SIG_MEUR_NAI_PH		Numéro du mois de naissance de la personne handicapée.		90	91
143	3701007 OK		PHD	PHD_SIG_ANNEE_NAI_PH		Annee de naissance de la personne handicapée.		92	93
144	3701007 OK		PHD	PHD_SIG_NUM_DPT_NAIS		Numéro du département de naissance. Ce département est 99 pour les personnes qui ne sont pas dans un département français.		95	96
145	3701007 OK		PHD	PHD_DPTRES		Département de résidence		97	98
146	0601007 OK		PHD	PHD_SIG_PAY_NAIS		Code du pays de naissance. On y retrouve dans ce champ les nations suivantes : France, Union européenne autres, EEE ou Suisse. Autre : Suisse de la personne handicapée.		100	101
147	1711005 OK		PHD	PHD_SIG_SEXE		Sexe de la personne handicapée.		103	104
148	3701007 OK		PHD	PHD_SIG_SIT_FAM		Situation familiale de la personne handicapée (Célibataire ou Marié). Vaud : séparé, divorce, PACS, concubin, non marié).		104	105
149	0601007 OK		PHD	PHD_SIG_SIT_ACT		Situation par rapport à son activité.		106	107
150	0601007 OK		PHD	PHD_SIG_SIT_REC		Situation par rapport aux ressources.		108	109
151	1711005 OK		PHD	PHD_SIG_TYP_LGT		Type de logement (Maison, appartement...)		110	111
152	1711005 OK		PHD	PHD_SIG_TYP_HAB		Type de lieu d'habitat (urbain, Rural, Semi urbain).		112	113
153	3701007 OK		PHD	PHD_SCO_NIV_FOR		Niveau de formation accrue		114	115
154	0601007 OK		PHD	PHD_SCO_ACT		Sous-niveau de scolarisation.		116	117
155	0601007 OK		PHD	PHD_PRO_EMP		Souhait par rapport au travail.		118	119
156	0601007 OK		PHD	PHD_PRO_FCT_ELEC		Le demandeur a-t-il une fonction alternative ?		120	121
157	0601007 OK		PHD	PHD_JUR_CAP		Capacité juridique (Mineur ou Majeur).		122	123
158	1711005 OK		PHD	PHD_JUR_PROF_CAP		Protection juridique (Autonome ou exercice par un ou plusieurs parents. Avec délégation d'autorité parentale.)		124	125
159	1711005 OK								
160	1711005 OK								
161	1711005 OK								
162	1711005 OK								
Normes & contraintes techniques									
Liste Entrées du Format SDI									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									
Sous-ressources									

# Élargir le périmètre ?



# Élargir le périmètre ?

Demande des MDPH présentes en GT :

- ▶ Enrichissement du périmètre :
  - Impressions (carte d'invalidité, notification, ...)
  - Eléments de personnalisation : nom, prénom, adresse
- Définition d'un « dossier standard » utilisable en cas de changement de MDPH
- Règles de Gestion :
  - Critère d'éligibilité
  - Prise en charge des produits LPP (aide au calcul)

## Elargir le périmètre ?

Convention à prévoir pour mise à disposition :

- ▶ FINESS, BCE (MENESR)

## Exemple : Impressions concernant les notifications

- ▶ R. 146-29 : transmission du PPC à la personne qui a 15 jours pour réagir (R.146-29)
- ▶ R. 241-30 : informer la personne de la date et du lieu de la séance de la CDA, au moins 15 jours avant
- ▶ R. 341-31 : la notification de la décision

En dehors de ces éléments spécifiques de la loi de 2005, il y a le droit commun des relations des usagers avec l'administration qui impose d'envoyer un accusé de réception pour toute demande.

## Exemple : Critère éligibilité

Aide Critères	PCH	AAH	AEEH	carte		
Age PH	x	x	x			
Résidence PH	x	x	x			
Ressource PH		x				
Handicap PH	x	x	x			
Résidence allocataire		x				



Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

# Anonymisation FOIN

# L'Etude des moyens d'anonymisation est nécessaire pour échanger des données entre les MDPH et la CNSA L247.2

- ▶ Réutilisation et intégration de modules d'anonymisation développés par la CNAMTS :
- FOIN (Fonction d'Occultation d'Identifiants Nominatifs)

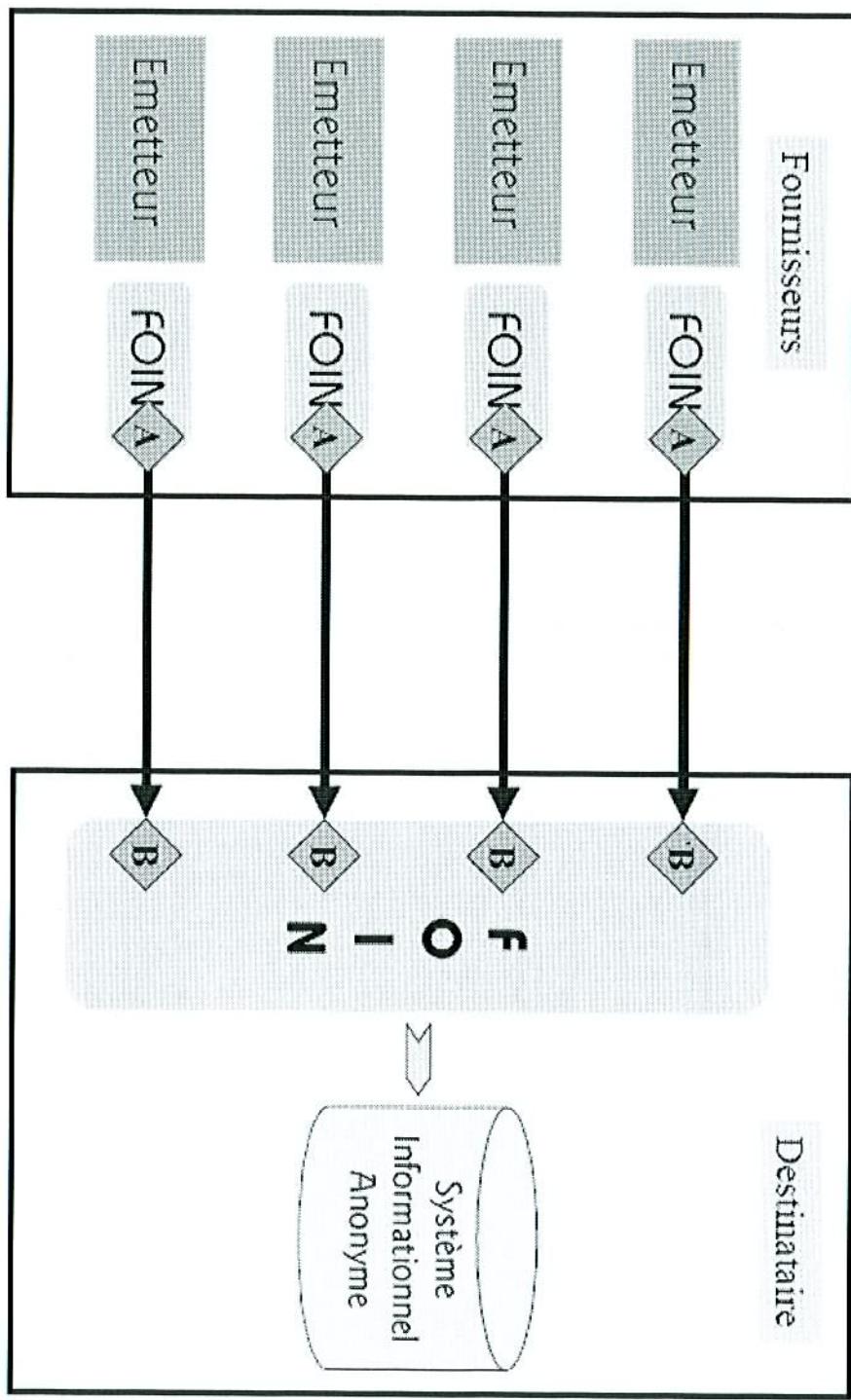
La fonction élaborée intègre les notions et propriétés suivantes :

- ▶ Génération d'une clé cryptée (à partie du NIR)
- ▶ Processus irréversible (double anonymisation)

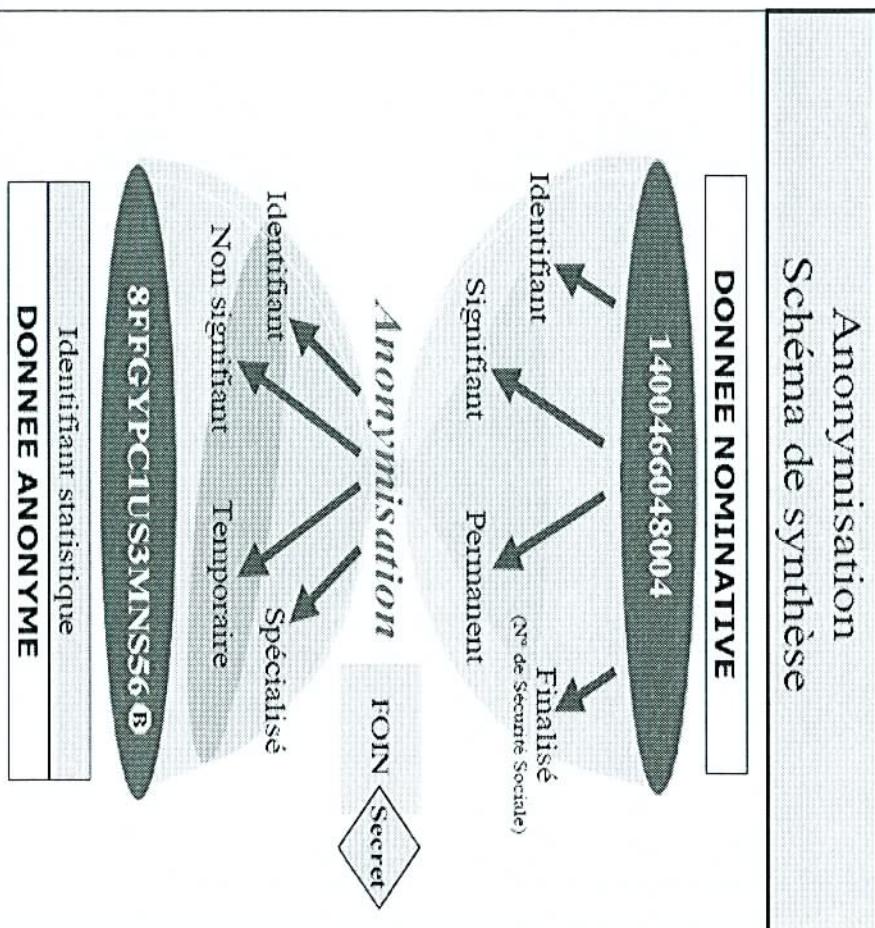
## L'architecture proposée

- ▶ La DSINS (CNAMTS) propose un système d'anonymisation organisé autour de deux composants.
  - ▶ Un premier composant situé chez le ou les fournisseurs d'informations permet un premier niveau d'anonymisation des identifiants véhiculés garantissant ainsi l'anonymat des données exportées.
  - ▶ Un deuxième composant situé chez le destinataire des informations effectue un deuxième niveau d'anonymisation rendant impossible la constitution de tables de correspondance entre les identifiants dit nominatifs et les anonymats ainsi calculés.

# L'architecture générale du système est donnée par le schéma ci-dessous



# FOIN (Fonction d'Occultation d'Identifiants Nominatifs)



Les fonctions d'anonymisation sont développées en langage C ou java et sont livrées sous forme d'objet. La CNSA assurera le développement des solutions logicielles aux Niveaux 1 et 2 et fournira le niveau 1 aux MDPH.

Elles doivent être intégrées dans un logiciel qui effectue la sélection et le contrôle des informations nominatives, à rendre anonymes.

**La mise à disposition de FOIN est à la charge de la  
CNSA**



Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

# Protocole de Reprise des données ITAC - OPALES

# L'offre de service

- Mis à disposition des documentations
- Mise à disposition des fichiers de tests
- Workflow sur la demande et planification
- Fourniture

## Les conditions associées

- ▶ Pour une 1 ou pour 2 application(s)
- ▶ Une fois
- ▶ Vers un outil de consultation
- ▶ Vers un arrêt d'exploitation prévisible
- ▶ Annexe au protocole d'assistance (26 avril 2006)
- ▶ Modification licences Office
- ▶ Documentations – Extranet, serveur FTP

# La mise en œuvre

- ▼ Pré-requis et réflexion
- ▼ Initialisation du protocole
- ▼ Etablissement du protocole
- ▼ Livraison des données



Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

# Synthèse et Conclusion